



LES FONDS POSTÉRITÉ

Le fonds de dotation est une alternative très avantageuse à la création d'une fondation privée.

Un Fonds Postérité est un fonds de dotation créé à Centraide Québec et Chaudière-Appalaches. Les revenus de placement tirés du capital sont versés annuellement en aide financière à Centraide et à des organismes qu'il soutient afin d'améliorer les conditions de vie des personnes en situation de pauvreté et de vulnérabilité.

25 ANS D'EXPÉRIENCE EN DONS PLANIFIÉS

DEPUIS 1998 :

- 162 fonds créés
- 16 363 324 \$ cumulés en encaisse et en engagements
- Plus de 3 millions \$ investis dans la communauté

LES CRÉATEURS ET CRÉATRICES DE FONDS

- **Des individus** – Qui ont beaucoup reçu de la vie, de leur communauté, de leur famille et qui désirent donner en retour. Des gens qui souhaitent que les valeurs qui les animent leur survivent.
- **Des familles** – Qui souhaitent transmettre des valeurs de partage et d'entraide à leurs enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants. Des gens qui veulent offrir une société plus juste, plus inclusive et plus forte aux générations futures.

LA SIMPLICITÉ DE LA DÉMARCHE

Votre Fonds Postérité personnalisé est créé par la signature d'une convention. Aucune autre démarche juridique n'est requise, aucuns frais de démarrage ne sont exigés et il n'y a pas de délai.

LES ÉTAPES DE LA CRÉATION D'UN FONDS POSTÉRITÉ

- **Identifier les créateurs et créatrices du fonds** : vous-même, votre conjoint·e et vous, votre famille.
- **Choisir le nom du fonds** : votre nom, celui de votre famille, d'un·e être cher ou tout autre nom évocateur pour vous.
- **Déterminer l'objectif du fonds** : tous les Fonds Postérité sont créés pour soutenir la mission de Centraide, soit d'améliorer les conditions de vie des personnes en situation de pauvreté et de vulnérabilité. Il est aussi possible de cibler un ou plusieurs champs d'action parmi lesquels œuvrent les organismes associés à Centraide (voir annexe 1).
- **Déterminer de quelle manière vous contribuerez à votre fonds** : incluant le don initial minimum de 5 000 \$, du vivant et/ou au décès. Les possibilités sont nombreuses :

| | |
|--------------------------|--|
| En espèces | Legs particulier ou résiduaire (par testament) |
| Actions cotées en bourse | Régime de retraite (REER ou FERR) |
| Assurance vie | Biens meubles ou immeubles (bijoux, chalet, terrain, etc.) |
- **Déterminer qui sera responsable des décisions relatives à votre fonds après vous** : des personnes que vous nommez ou Centraide.

L'ADMINISTRATION ET LA GESTION

- Centraide confie la gestion de ses Fonds Postérité à la Fondation Québec Philanthrope (FQP) qui travaille avec Beneva à titre de gestionnaire. Essentiellement, il s'agit d'un portefeuille de type équilibré, constitué d'actions et d'obligations et bien diversifié mondialement (voir la répartition – annexe 2).
- La politique de placement de la FQP prévoit générer des rendements à long terme de 5 % net des frais de gestion par an (voir l'historique des 5 dernières années des rendements obtenus – annexe 3).
- Les frais d'administration de la FQP sont de 0,5 % et ceux du gestionnaire étaient de 0,6 % en 2023, pour un total de 1,1 %. Centraide ne facture aucuns frais.
- Centraide remet des reçus de charité pour tout apport à votre fonds.
- Centraide vous transmet un relevé des opérations annuellement.

CENTRAIDE VOUS ACCOMPAGNE DANS VOS DÉMARCHES DE DONS

- Afin que vous réalisiez pleinement vos aspirations philanthropiques, vous bénéficiez des conseils appuyés par notre connaissance des besoins actuels du milieu et des organismes communautaires qui y répondent avec efficacité.
- Centraide peut organiser, selon le cas, des remises d'aide financière personnalisées dans les organismes.

COMBIEN DISTRIBUEREZ-VOUS?

Chaque année, Centraide fixe, conformément aux politiques établies par son conseil d'administration et aux exigences fiscales, un pourcentage de la valeur marchande du fonds afin de déterminer le montant distribuable. Le pourcentage actuel est fixé à 5 % ce qui correspond au contingent exigé par l'Agence du revenu du Canada (ARC).

Par souci de flexibilité, vous aurez la possibilité d'augmenter le retour à la communauté en retirant du capital de votre fonds, annuellement et sur demande, un certain montant :

- Fonds de 250 000 \$ et moins : empiètement possible jusqu'à 10 % de la valeur marchande du capital.
- Fonds de 250 000 \$ et plus : empiètement possible jusqu'à 20 % de la valeur marchande du capital.

À QUI DISTRIBUEREZ-VOUS?

- Fonds de 5 000 \$ à 24 999 \$: 100 % à Centraide Québec et Chaudière-Appalaches qui distribue là où sont identifiés les besoins à prioriser des organismes associés.
- Fonds de 25 000 \$ et plus : un minimum de 25 % à Centraide et un maximum de 75 % à des organismes ou projets soutenus par Centraide* (annexe 4).

* Centraide travaille de près avec 225 organismes et projets communautaires dans les régions de Québec et de Chaudière-Appalaches. Pour consulter la liste de ces ressources, visitez le centraide-quebec.com/soutien-aux-organismes.

L'équipe de Centraide est là pour vous conseiller. Pour plus d'information, contactez-nous au 418 660-2100 ou à mafondation@centraide-quebec.com.



ANNEXE 1

LES CHAMPS D'ACTION PARMIS LESQUELS ŒUVRENT LES RESSOURCES ASSOCIÉES

CENTRAIDE : 1 ACTION GLOBALE, 4 CHAMPS D'ACTION

SOUTENIR LA RÉUSSITE DES JEUNES

La vie est comme une course à obstacles : un mauvais départ peut tout compromettre. Il faut donc agir tôt. C'est pourquoi Centraide appuie des organismes et des projets communautaires qui :

- stimulent le développement des tout-petits ;
- encouragent la persévérance scolaire ;
- préviennent l'itinérance chez les jeunes ;
- appuient les parents dans leur rôle quotidien.

ASSURER L'ESSENTIEL

Sans logement et vêtements adéquats, sans nourriture suffisante, difficile de construire l'édifice de sa vie quand les besoins premiers ne sont pas comblés. Les organismes et les projets communautaires que Centraide appuie :

- contribuent à la sécurité alimentaire ;
- facilitent l'accès à un logement convenable ;
- pourvoient aux effets personnels de base.

BRISER L'ISOLEMENT SOCIAL

Les sociétés qui permettent à chaque citoyen-ne, sans exception, de prendre sa place et d'y jouer un rôle se portent mieux que celles qui isolent et qui excluent. Centraide appuie des organismes et des projets communautaires qui :

- encouragent les moments de partage entre aîné-e-s ;
- favorisent l'inclusion des personnes handicapées ;
- soutiennent l'intégration des personnes immigrantes ;
- accompagnent les personnes en situation de crise, en difficulté ou avec un enjeu de santé mentale.

BÂTIR DES MILIEUX DE VIE RASSEMBLEURS

En unissant les citoyen-ne-s et les ressources d'un même milieu, nous créons de puissants réseaux de solidarité où tous et toutes expérimentent la force du groupe pour répondre à leurs besoins et leurs réalités. Appuyées par Centraide, ces ressources :

- dynamisent la vie de nos quartiers ;
- encouragent l'action bénévole ;
- renforcent les compétences et le leadership des organismes.

Un don : plusieurs solutions. Merci!

ANNEXE 2

LES PLACEMENTS

Les fonds sont assujettis à la politique de placement de la Fondation Québec Philanthrope (FQP). La répartition ciblée des actifs, exprimée en pourcentage de la valeur marchande du fonds, est la suivante :

| CATÉGORIES D'ACTIFS | RÉPARTITIONS CIBLES |
|---|---------------------|
| REVENUS FIXES | 18,00 % |
| Obligations univers | 8,00 % |
| Dettes privées | 5,00 % |
| Dettes hypothécaires | 5,00 % |
| ACTIONS | 57,00 % |
| Actions canadiennes | 13,50 % |
| Actions américaines | 11,00 % |
| Actions internationales | 11,00 % |
| Actions mondiales | 7,50 % |
| Actions mondiales - Petite capitalisation | 7,00 % |
| Actions marchés émergents | 7,00 % |
| ACTIFS ALTERNATIFS | 25,00 % |
| Immobilier canadien direct | 5,00 % |
| Immobilier mondial direct | 5,00 % |
| Infrastructures mondiales direct | 10,00 % |
| Stratégie à rendement absolu | 5,00 % |
| TOTAL | 100,00 % |

ANNEXE 3

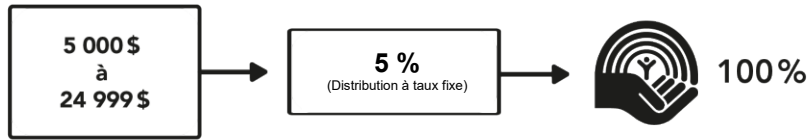
LES RENDEMENTS

| Répartitions par année civile | 2022 | 2021 | 2020 | 2019 | 2018 |
|-------------------------------|------|------|------|------|------|
| Fonds Rendements (%) | -5,7 | 7,8 | 9,2 | 14,7 | -4,1 |

ANNEXE 4

LA DISTRIBUTION DES RENDEMENTS

Fonds de dotation



ou

